

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 8 OCTOBRE 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents: Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, Conseiller
Monsieur Dany Tremblay, Conseiller
Madame Jane Chambers Evans, Conseillère
Madame Mireille Pineault, Conseillère
Madame Johanne Savard, Conseillère

Est absente : Madame Stéphanie Tremblay, Conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 01 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024;
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024;
- 4. Administration générale;**
 - 4.1. Versement de l'aide financière /5 Ième Édition du Béluga Trail;
 - 4.2. Versement de l'aide financière / Festival de la Chanson;
 - 4.3. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Tadoussac;
 - 4.4. Projet de loi 57 / Article 83-Réduction du nombre des élus au Conseil municipal;
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer-septembre 2024;
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2024;
 - 6.2. Dépôt du rapport des permis émis en septembre 2024;
 - 6.3. Demande de dérogation mineure 2024-002;

6.4. Candidatures / Membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

7. Infrastructure et équipement

- 7.1. Entente avec Hydro-Québec/ Modification réseau électricité au 286, rue de la Falaise;
- 7.2. Autorisation contrat / MDE Électrique enfouissement de fils au 286, rue de la Falaise;
- 7.3. Achat de sel -Saison 2024-2025;
- 7.4. Achat d'abrasifs Saison 2024-2025;
- 7.5. Entente de cession d'enseignes de prévention des marées / MRC de la Haute-Côte-Nord;

8. Développement économique

- 8.1. Autorisation signataire / Demande d'aide pour un agent de développement municipal;
- 8.2. Dépôt du rapport d'activités des Journées de la Culture 2024;

9. Tourisme

10. Ressources humaines

11. Loisirs et communautaire

- 11.1. Réparations d'équipements de loisirs;
- 11.2. Création et gestion d'un nouvel espace communautaire/ tiers lieu Tadoussac;
- 11.3. Instauration d'une centrale de prêts d'équipements au Centre des Loisirs;
- 11.4. Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles et d'équipements; (**Reporté à une séance ultérieure**)

12. Sécurité publique et civile

13. Correspondances

- 13.1. Résolution 2409-548 de la Ville de Sept-Îles concernant la CAUREQ;
- 13.2. Accusé de réception du MTQ -Stationnement rue du Bateau-Passeur;
- 13.3. Offre de services APEXCONSEIL.CA;

14. Périodes de questions

15. Affaires nouvelles

- 15.1. Invitation Souper Vin & Fromage 2024 ;
- 15.2. Demande du Festival de la Chanson / Petit rappel;
- 15.3. Dossiers d'infractions / Abri temporaire;

16. Fermeture de la séance

**RÉSOLUTION
2024-10-280**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires municipales;

**RÉSOLUTION
2024-10-281**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10
SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

**RÉSOLUTION
2024-10-282**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024.

**RÉSOLUTION
2024-10-283**

**VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE / 5 IÈME ÉDITION DU BELUGA
TRAIL**

CONSIDÉRANT le dépôt par l'organisation de la 5^{ième} Édition du Béluga Trail de leur budget final;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 2 000\$ à l'organisation de la 5^{ième} Édition du Béluga et ce, dans le cadre de la taxe spéciale pour soutenir le développement et les événements de 2024.

**RÉSOLUTION
2024-10-284**

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL DE LA CHANSON

CONSIDÉRANT le dépôt par les organisateurs du Festival de la Chanson de leur bilan 2024 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 15, 000\$ à l'organisation du Festival de la Chanson 2024 et ce, dans le cadre de la taxe spéciale pour soutenir le développement et les événements de 2024.

**RÉSOLUTION
2024-10-285**

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le 2 août 2024 la Société d'Habitation du Québec a déposé à la Municipalité de Tadoussac un budget révisé 2024 de l'Office Municipale de Tadoussac dont notre participation financière est passée de 3 805\$ à de 4 605\$;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le budget révisé 2024 de l'Office Municipale d'Habitation de Tadoussac dont la participation de la Municipalité de Tadoussac s'élève à 4 605\$ au lieu de 3 805\$ prévue initialement et d'en défrayer la différence.

**RÉSOLUTION
2024-10-286**

**PROJET DE LOI 57 / ARTICLE 83-REDUCTION DU NOMBRE DES
ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de loi 57, l'article 83 traitant du nombre d'élus au Conseil municipal peut être réduit de six à quatre et ce, par règlement visant à réduire ce nombre ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil désire maintenir le nombre des Conseillers à six (6) en vertu de l'article 83 du projet de loi 57.

**RÉSOLUTION
2024-10-287**

COMPTES À PAYER –SEPTEMBRE 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 343 929.30\$\$ incluant les salaires au 30 septembre 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans, Conseillère;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**DÉPÔT DU PROCES-VERBAL DU COMITE CONSULTATIF
D'URBANISME DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 septembre 2024.

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN SEPTEMBRE 2024

Dépôt du rapport des permis émis en septembre 2024

**RÉSOLUTION
2024-10-288**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-002- 504, RUE DES
BOIS FRANCS**

Nature et effets de la dérogation mineure 2024-002

Respecter le règlement de zonage numéro 253 afin de régulariser l'implantation du garage se trouvant à 0.93 mètres de la ligne latérale du terrain au lieu du (1) mètre tel que prescrit à l'article 7.2.3 alinéas 4.

Monsieur le maire invite toute personne intéressée à se faire entendre.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 504, rue des Bois Francs ont déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2024-002 visant à régulariser l'implantation du garage se trouvant à 0.93 mètre de la ligne latérale du terrain ce qui est inférieure à la norme prescrite de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2024-002 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions règlementaires visées par la demande ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2024-002 aux fins de respecter le règlement de zonage numéro 253 afin de régulariser l'implantation du garage se trouvant à 0.93 mètres de la ligne latérale du terrain au lieu du (1) mètre tel que prescrit à l'article 7.2.3 alinéas 4.

**RÉSOLUTION
2024-10-289**

**CANDIDATURES / MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE Madame Christina Petkova a déposé un courriel daté du 24 septembre 2024 renouvelant son intérêt à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bernadette Bender a déposé dans une lettre datée du 26 septembre 2024 renouvelant son intérêt à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Joëlle Pierre a déposé dans une lettre datée du 17 septembre 2024 renouvelant son intérêt à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Vote 3 pour et 2 contre)**

QUE le Conseil approuve les candidatures de Madame Christina Petkova, Madame Bernadette Bender et Madame Joëlle Pierre renouvelant leurs intérêts à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme.

QUE leur mandat respectif au sein du Comité Consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans.

**RÉSOLUTION
2024-10-290**

**ENTENTE AVEC HYDRO-QUEBEC / MODIFICATION AU RÉSEAU
ÉLECTRIQUE DU 286, RUE DE LA FALAISE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de Carrefour de vie, il s'avère requis de déplacer le poteau qui comporte un transformateur et qui est situé dans le stationnement avant du 286, rue de la Falaise à l'endroit où est prévu l'agrandissement et la construction du Projet Carrefour de vie ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il s'avère requis de signer une entente avec Hydro-Québec;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la direction générale et le maire à signer l'entente avec Hydro-Québec portant le numéro DCL-2348813 visant le déplacement d'une portion du réseau de distribution située au 286, rue de la Falaise et autorise le paiement des coûts pour les travaux au montant de 26 306.28\$ taxes incluses ;

QUE les crédits requis soient prélevés dans la TECQ 2019-2023.

**RÉSOLUTION
2024-10-291**

**AUTORISATION CONTRAT / MDE ÉLECTRIQUE ENFOUISSEMENT
DE FILS AU 286, RUE DE LA FALAISE**

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement des fils est nécessaire pour l'alimentation de la nouvelle construction du Projet Carrefour de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement et l'ajout d'un poteau nécessaire pour l'alimentation de la nouvelle construction ;

CONSIDÉRANT La soumission déposée par MDE Électrique, numéro S-0418, pour l'installation aéro-souterraine sur un poteau client sur une distance de 60 mètres, au montant de 26 959\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par MDE Électrique, numéro S-0422, pour le branchement souterrain des lumières de la patinoire, au montant de 1 850\$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil attribue un contrat à MDE Électrique Inc. pour les soumissions S-0418 et S-0422, pour un montant total de 28 809\$ avant taxes, pour l'installation aéro-souterraine sur un poteau client sur une distance de 60 mètres et le branchement souterrain des lumières de la patinoire.

**RÉSOLUTION
2024-10-292**

ACHAT DE SEL-SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison hivernale 2024-2025 nous aurons besoin de 80 tonnes de sel ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Sel Warwick nous a soumis un prix de 134,00\$ la tonne comparativement au prix de 133.00\$ la tonne l'an passé ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve l'achat de 80 tonnes de sel de la Compagnie Warwick au montant de 134.00\$ la tonne.

**RÉSOLUTION
2024-10-293**

ACHAT D'ABRASIFS-SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison hivernale 2024-2025 nous aurons besoin de 300 tonnes de sable tamisé ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie 9147-9436 Québec Inc. nous a fourni une soumission à 12,00\$ la tonne taxes non incluses comparativement à 18,50\$ taxes non incluses de la Compagnie Transcie (1990) Inc. ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve l'achat de 300 tonnes de sable de la Compagnie 9147-9436 Québec Inc. au montant de 12,00\$ la tonne taxes non incluses.

**RÉSOLUTION
2024-10-294**

**ENTENTE DE CESSION D'ENSEIGNES DE PRÉVENTION DES
MARÉES / MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord désire céder à titre gratuit deux enseignes de prévention pour fins de sensibilisation du danger des marées sur le territoire de la MRC de la Haute Côte-Nord ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise M. Richard Therrien, maire, et Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de cession d'enseignes de prévention (Marées) avec la Municipalité Régionale de Comté de la Haute Côte-Nord.

**RÉSOLUTION
2024-10-295**

**AUTORISATION SIGNATAIRE/ DEMANDE D'AIDE POUR UN AGENT
DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil désigne Madame Marie-France Bélanger, directrice du développement, comme personne responsable du projet et est autorisé à signer tous les documents en lien avec le projet d'agent de développement municipal ainsi que l'engagement de la mise de fonds au montant de 58,730\$.

DÉPÔT RAPPORT D'ACTIVITÉS/ JOURNÉES DE LA CULTURE 2024

Dépôt du rapport d'activités des Journées de la culture 2024.

**RÉSOLUTION
2024-10-296**

RÉPARATIONS D'ÉQUIPEMENTS DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les appareils de la salle d'entraînement ont besoin d'une maintenance annuellement pour la sécurité des usagers et qu'il n'y en a pas eu depuis un certain nombre d'années;

CONSIDÉRANT QUE le tapis roulant fait défaut depuis son achat en 2022 et que la garantie est échue;

CONSIDÉRANT QUE le tapis roulant est de bonne qualité et qu'il vaudrait la peine de le faire réparer;

CONSIDÉRANT QUE le tapis roulant est un appareil très utilisé, tant par les jeunes, adultes ou aînés;

CONSIDÉRANT QUE les usagers ont fait certaines demandes dans un sondage qui leur a été transmis et que certains accessoires sont manquants pour parfaire leur entraînement;

CONSIDÉRANT QUE les appareils et accessoires du gym ont dix (10) ans et qu'aucune nouveauté n'a été apportée à ce jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Julie Bourgeault, kinésiologue au CISSS relativement à l'acquisition de certains équipements pour compléter l'offre du gym pour les usagers;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate un réparateur qualifié afin qu'il puisse faire les réparations nécessaires sur les appareils, faire la maintenance pour assurer leur bon fonctionnement ainsi que préserver la sécurité des usagers ;

QUE le Conseil affecte une somme de 3000.00 \$ (1000.00 \$ dans le budget courant et 2000.00 \$ dans le budget triennal d'immobilisations 2024-2025) pour le remplacement des pièces du tapis roulant, payer le temps du réparateur, faire la maintenance des appareils et également acheter des accessoires pour parfaire le gym et compléter les entraînements des usagers ;

**RÉSOLUTION
2024-10-297**

**CRÉATION ET GESTION D'UN NOUVEL ESPACE
COMMUNAUTAIRE/ TIERS LIEU TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le besoin de se réunir et de se rencontrer hors saison estivale est un enjeu identifié par la population de Tadoussac ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un tel espace serait bénéfique à plusieurs niveaux, tant communautaires que culturels ;

CONSIDÉRANT QUE le projet demande très peu de ressources matérielles ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

(Vote 3 pour 2 contre)

QUE le Conseil autorise la création d'un nouvel espace communautaire à Tadoussac, soit le Projet Tiers lieu Tadoussac, attendu que la plupart des rencontres se tiendront à la Maison du Tourisme.

**RÉSOLUTION
2024-10-298**

**INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS AU
CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'absence de gestion des équipements récréatifs, sportifs et adaptés au Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'ils sont disposés dans différents rangements du Centre des loisirs et qu'il en est difficile d'en faire l'inventaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'une procédure pour les prêts d'équipements et qu'ils sont accessibles à tous et que certains équipements ont été empruntés mais jamais retournés;

CONSIDÉRANT QUE les équipements récréatifs, sportifs et adaptés offrent la possibilité de faire des activités sportives tout au long de l'année, tant pour les jeunes, adultes, aînés, visiteurs et travailleurs de Tadoussac;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un protocole d'entente de l'URLSCN pour les centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;

QUE le Conseil autorise la construction d'un local au sous-sol du Centre des Loisirs selon le plan dessiné par Éric Gagné, directeur des travaux publics, et permettre l'achat des matériaux pour se faire avec la somme allouée par la subvention chez Home Hardware, considérant que la porte est de la grandeur désirée, soit 36 pouces ;

QUE le Conseil autorise l'achat des équipements sportifs, récréatifs et adaptés avec la somme allouée par l'URLSCN ;

QUE le Conseil autorise l'engagement d'une personne à temps partiel pour la location des équipements les soirs et les fins de semaine puisque la responsable aux loisirs sera disponible sur semaine.

CORRESPONDANCES

**RÉSOLUTION 2409-548 DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES CONCERNANT
LA CAUREQ**

Dépôt de la résolution 2409-548 de la Ville de Sept-Îles demandant au CAUREQ, sans égard au mode de gouvernance qui sera mis en place, de conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence en provenance du territoire de la Ville de Sept-Îles.

**ACCUSÉ RÉCEPTION DU MTQ / STATIONNEMENT RUE DU
BATEAU-PASSEUR**

Accusé réception de M. David Bouchard, CPA, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable de notre résolution 2024-07-202 concernant le stationnement rue du Bateau-Passeur de nos

préoccupations et des demandes en lien avec le projet de réaménagement de la rue du Bateau-Passeur à Tadoiussac.

OFFRE DE SERVICES APEXCONSEIL.CA

Dépôt d'une offre de services APEX CONSEIL.CA. d'ingénierie, de biologiste et d'agronome pour la réalisation de projets tels que :

- A) Accompagnement pour la révision de plans d'ingénierie produits par un tiers;
- B) Accompagnement auprès d'une municipalité pour l'obtention de subventions;
- C) Témoin expert;
- D) Délivrance d'une attestation d'assainissement municipale;
- E) Infraction environnementale;
- F) Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

RÉSOLUTION 2024-10-299

INVITATION SOUPER VIN & FROMAGE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue Rive a transmis à la Municipalité une invitation à participer au souper Vin & Fromage qui se tiendra samedi le 9 novembre 2024 dont le coût est de 60\$ par personne ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la participation des membres du Conseil intéressés à assister au souper Vin & Fromage qui se tiendra samedi le 9 novembre 2024.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac.

RÉSOLUTION 2024-10-300

DEMANDE DU FESTIVAL DE LA CHANSON / PETIT RAPPEL

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la chanson a transmis au Conseil et à la direction générale un courriel demandant un suivi d'une demande adressée en février 2024 dans laquelle, le festival désire avoir des kiosques de ventes de nourritures lors de la tenue du Festival et du Petit rappel ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté de mettre en place un projet pilote pour autoriser au cours de l'édition du Festival 2024 en juin l'installation d'un kiosque de vente de nourritures sur le terrain appartenant au Festival ;

CONSIDÉRANT QUE la direction du festival désire renouveler l'expérience pour la tenue du Petit-Rappel ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival aimerait qu'une modification règlementaire soit faite afin de ne pas avoir à obtenir une autorisation du Conseil pour les prochaines éditions de leur festival ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Vote 4 pour 1 contre)**

QUE le Conseil autorise la tenue d'un kiosque de nourriture pour vendre lors de l'édition du Petit rappel 2024, et ce sur le terrain du festival uniquement ;

QUE l'organisation du Festival soit informée que les services de restaurations sont conditionnels à la fourniture de services des entreprises de restauration locale uniquement ;

QUE le Conseil consent à entreprendre des démarches pour une modification réglementaire visant à rendre conforme la tenue de kiosques de ventes de nourritures lors d'évènements de grande envergure se tenant à Tadoussac.

**RÉSOLUTION
2024-10-301**

DOSSIER INFRACTION / ABRI-TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de correspondances qui lui ont été adressées en lien avec des situations particulières quant à la présence de leur abri temporaire et le fait que celles-ci étaient demeurées sur place malgré le fait que le règlement prévoit l'enlèvement desdits abris avant le 1^{er} mai de chaque année ;

ATTENDU QUE l'inspection du respect de cette réglementation n'avait pas fait l'objet d'un suivi du département de l'urbanisme par le passé ;

ATTENDU QUE le Conseil est conscient des informations et des doléances qui lui ont été transmises par plusieurs citoyens ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil annule les infractions émises en septembre 2024 et que le remboursement soit effectué aux personnes qui avaient déjà payées ladite infraction ;

QU'un avis public soit émis à l'effet d'indiquer les dates autorisées pour la pose et le retrait des abris temporaires ;

QU'une modification réglementaire des règlements d'urbanisme soit entreprise afin de préciser d'avantage la notion d'abri temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 48 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 49.

**RÉSOLUTION
2024-10-302**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 08.

Nombre de citoyens présents : 15 personnes et 4 personnes en ligne.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du Conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière